

De : MJ

Envoyé : samedi, 12. mai 2007 01:26

À : Besson Jacques GSEDI

Objet : RE: Mounir patois romands.doc

Bonjour M. Besson,

Merci de votre réponse du 12 janvier 2007. Malgré sa forme de « brouillon » quelque peu curieuse (voir ci-joint le document que j'ai reçu), elle donne certaines réponses à mes questionnements. Cependant elle ne me donne pas encore satisfaction.

Pourriez-vous encore répondre aux questions et demandes de précisions qui suivent. D'avance merci !

**A**

La question de la définition d'une langue en tant que « dialecte » n'est pas toujours simple et vous le savez.

En fait, la charte le mentionne très clairement au paragraphe 32 cité en anglais ci-après :

*Different languages:*

32. These languages must clearly differ from the other language or languages spoken by the remainder of the population of the state. The charter does not concern local variants or different dialects of one and the same language. However, it does not pronounce on the often disputed question of the point at which different forms of expression constitute separate languages. This question depends not only on strictly linguistic considerations, but also on psycho-sociological and political phenomena which may produce a different answer in each case. Accordingly, it will be left to the **authorities concerned within each state, in accordance with its own democratic processes, to determine at what point a form of expression constitutes a separate language.**

De plus, les linguistes considèrent nos patois comme une langue différente du français et non comme des dialectes de cette langues (au contraire des patois du nord de la France). Le centre de dialectologie de Neuchâtel reconnaît clairement le francoprovençal comme une langue à part entière.

<http://www2.unine.ch/dialectologie/presentation#ctn186848>: [Lien](#)

« Le "patois" neuchâtelois est un dialecte de la langue francoprovençale, l'une des trois langues traditionnelles de l'espace gallo-roman, avec l'occitan dans le Sud, et le français (langue d'oïl, avec ses dialectes) au Nord. »

L'unanimité des linguistes reconnaît apparemment le francoprovençal comme une langue à part entière et non pas comme un « dialecte ».

**Mais au-delà de la polémique, la confédération Suisse s'est-elle prononcée pour dire que nos patois ne sont pas des langues à part du français ?**

**(C'est ce que préconise le passage de la charte cité en exergue (voir passage de la charte cité ci-dessus et écrit en caractères gras)...)**

## B

Pourquoi l'Italie a-t-elle reconnu que le patois du Val d'Aoste est une langue à part du français et de l'italien ?

En Italie, le patois franco-provençal qui est parlé au Val d'Aoste a été reconnu comme une langue qui doit être protégée

par la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires. **Pourquoi la même langue (notre variante de patois francoprovençal) n'est-elle pas reconnue comme une langue à part du français, et pourquoi n'est-elle pas elle aussi protégée par cette même charte ?**

Deux poids deux mesures ? Je croyais que la Suisse essayait de s'intégrer à l'Europe et à ses normes ?

Seulement sur le plan économique ou aussi sur le plan culturel ?

## C

De plus, l'idée de base de la charte n'est-elle pas de préserver un héritage culturel ?

Le fait d'avoir aidé à l'élaboration d'un « Glossaire des patois de la Suisse romande » n'a de loin pas réussi le dommage à nos patois

dont vous reconnaissez qu'il a en partie été causé par l'instruction publique. Si on ne fait pas quelque chose dans les 5 ans à venir, notre langue disparaîtra définitivement dans les 30 ans à venir.

Ce qu'il nous faut, ce sont

1) des manuels pour l'enseignement du patois dans les régions où il est encore vivant (avant que les grand-parents qui sont encore de « langue maternelle » ne meurent).

2) des cours facultatifs de patois financés par l'instruction publique ; on sait très bien qu'un bilinguisme précoce permet de favoriser l'acquisition de nouvelles langues étrangères.

Il nous faut une aide concrète, financière, dans les territoires concernés, pas seulement des travaux d'académiciens

qui n'ont que peu d'impacte sur la survie concrète de nos patois.

**Pourriez-vous aider la population Savièsanne à garder son héritage culturel et linguistique par les actions et les aides financière décrites ci-dessus ?**

**Sinon, pourriez-vous m'indiquer qui peut concrètement réaliser les projets mentionnés ci-dessus ? Un organisme fédéral ? Cantonal ? Lequel ?**

D'avance merci pour vos réponses aux points A, B et C ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Mounir

Licenciès es Lettres et maître de gymnase.

Passionné de patois, langue vivante.